

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

**SEANCE DU 13 MARS 2023**

Objet :

**ECLAIRAGE PUBLIC  
LEDS et Remplacement des  
horloges astronomiques**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Julien RIBES à M. Julien PUJOL, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Françoise CRASSOUS

**Début de séance :** 18h30

N° : D-2023 – 03 - 13 – 05

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de lancer un programme de rénovation énergétique de l'éclairage public par :

- Le remplacement des lanternes HP sodium énergivores par des luminaires leds pour un montant estimé à 450 000 € TTC qui pourrait être réalisé sur 6 exercices budgétaires.

Des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat (Fonds Verts) et de tout autre partenaire financier ;

- Le remplacement des horloges astronomiques qui commandent l'éclairage public par des horloges astronomiques radio pilotées pour un montant estimé à 12 750.00 € TTC qui pourrait être réalisé sur 2023. Des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat (Fonds Verts) et d'Hérault Energies.

Ces rénovations permettraient à terme de réaliser d'importantes économies d'énergie sur l'éclairage public et donc une économie financière significative de fonctionnement.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide, à l'unanimité des présents + 4 procurations,

D'approuver les programmes de travaux de remplacement des lanternes d'éclairage public en leds et des horloges astronomiques en horloges radio pilotées tels que présentés ci-dessus et dit qu'ils seront inscrits sur le BP 2023 et suivants.

Monsieur le Maire se chargera de demander auprès de tous les partenaires financiers dont l'Etat (Fonds Verts) et Hérault Energies des aides les plus élevées possibles et de la mise en concurrence pour obtenir les offres des prestataires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce programme et pour retenir le candidat reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de l'avancement de ces dossiers lors de prochaines séances de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **17 MARS 2023**  
Et publication ou notification  
Du **4 MARS 2023**  
Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Crassous', written over the stamp of the Mairie de Lespignan.

**Françoise CRASSOUS**

**Jean-François GUIBBERT**

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Affiché le **4 MARS 2023**

ID : 034-213401359-20230313-D2023\_03\_13\_005-DE